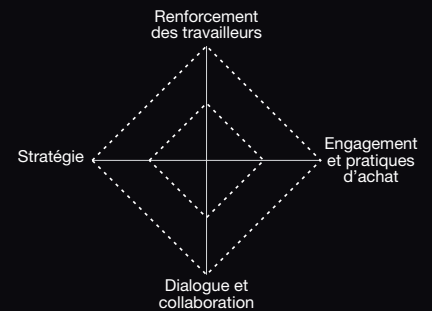


HUGO BOSS

MARQUE: Hugo Boss



Filières d'approvisionnement

Hugo Boss n'a pas fourni cette information.
Hugo Boss ne publie pas de liste complète des noms et adresses des usines de ses fournisseurs.

Pays de production

Hugo Boss n'a pas fourni cette information.

Chiffre d'affaires 2012

€ 2,34 milliards

Bénéfice 2012

€ 307,4 millions

Nombre d'employés au 31/12/2012

11 852

Nombre de points de vente au 31/12/2012

840

POSITION DE L'ENTREPRISE SUR LE SALAIRE VITAL

« Les contrats passés avec nos fournisseurs se basent sur les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ils stipulent que tous les employés doivent recevoir au minimum le salaire minimum légal, le nombre de jours de congé prévu par la loi, et ne pas travailler plus que le nombre d'heures maximum autorisé. En l'absence totale ou partielle de législation dans le pays concerné, les normes sociales d'Hugo Boss établissent quelles sont les conditions de travail appropriées pour les employés. »

« La sécurité au travail, l'interdiction du travail d'enfants et le paiement de salaires équitables figurent parmi les obligations que nous imposons à nos fournisseurs. Toutefois, loin de nous reposer uniquement sur des conventions juridiques, nous contrôlons soigneusement le respect de nos orientations sociales et environnementales grâce à des visites régulières chez nos fournisseurs et des audits indépendants. »

NOTRE ÉVALUATION GLOBALE

Le code de conduite d'Hugo Boss contient des informations de base sur le paiement du salaire minimum. On trouve également une section sur la durabilité dans son rapport annuel de 2012. Mis à part cela, rien ne montre qu'un travail est fait au sein de ses filières d'approvisionnement pour garantir que les travailleurs reçoivent un salaire vital. Tout cela est très décevant pour une marque de cette envergure.

EN DÉTAILS

L'entreprise dispose-t-elle d'un référentiel de salaire vital accessible au public ? *Non.*